

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021_038

Rapporteur : Gaëlle RIBY-CUNISSE

Objet : Attribution de subventions pour les classes de découverte des CM2 - année scolaire 2020-2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	24	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
11 juin 2021			
Date d'affichage			Sophie DURIEUX (procuration à Jean-Pierre ROUILLON) - Aude SIMERMANN (procuration à Bertrand KLING) - Yves COLOMBAIN (procuration à Jean-Marie HIRTZ) - Agnès JOHN (procuration à Gilles MAYER) - Jean-Yves SAUSEY (procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS)
24 juin 2021			
Transmis en préfecture le			
22 juin 2021			
Rubrique : 7.5.2			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Camille WINTER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 modifiée relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques détaillant les conditions générales d'encadrement, de sécurité, d'assurance, de déplacement et d'hébergement,

Vu la circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005 soulignant les bienfaits pédagogiques des séjours scolaires courts et classes de découverte dans le premier degré,

Vu la délibération n°2021-004 du 28 janvier 2021 relative à l'attribution de subventions pour les classes de découverte des CM2 de l'année scolaire 2020/2021,

Compte tenu du protocole sanitaire applicable pour l'année scolaire 2020/2021 modifié au 1^{er} février 2021 relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19,

La réglementation imposée face à la crise sanitaire liée au COVID-19 a contraint les trois écoles élémentaires à revoir leurs projets de séjours. Elles ont ainsi établi de nouveaux projets afin que les élèves bénéficient de sorties dans le cadre de leur dernière année à l'école élémentaire.

Compte tenu des délais courts, ces nouveaux projets n'ont pas pu être présentés en commission extramunicipale des affaires scolaires. Ils feront toutefois l'objet d'une information aux membres concernés.

Il convient d'adapter les subventions à ces nouveaux projets. Dès lors les participations suivantes sont proposées :

ÉCOLE	PROJET	Montant de la participation de la commune
Coopérative de l'école Jules Ferry 27 élèves	Ateliers d'initiation aux arts du cirque	5 880 €
Coopérative de l'école Paul-Bert 29 élèves	Activités sportives et ludiques à la journée	3 525 €
Coopérative de l'école Pasteur 25 élèves		3 038 €
MONTANT TOTAL		12 443 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-004 du 28 janvier 2021.

Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2021, article 6574 (subvention de fonctionnement) et sont respectivement alloués à chacune des coopératives des trois écoles élémentaires de Malzéville.

Vu l'avis favorable de la commission Education et solidarités du 2 juin 2021,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve ces nouvelles propositions de subventions aux écoles pour les classes de découverte des CM2 2020/2021,

autorise le versement aux coopératives des écoles concernées,

impute la dépense correspondante au BP 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
AU registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

PROJETS CLASSES DE DECOUVERTES CM2 - ANNEE 2020-2021

ÉCOLE	NBRE D'ENFTS	CENTRE ORGANISATEUR / thématique	LIEU	DATES	DEPENSES						RECETTES				Subvention MAIRIE ACCORDÉE	
					Transport	hebergement	assurances	pharmacie	visites/sorties péda	TOTAL	Parents	Coopérative	autre	Subvention MAIRIE demandée		TOTAL
Pasteur	25	Activités sportives et ludiques	la Bresse et Amnéville	18 et 25/06 et 02/07	1 700 €	4 863 €				6 563 €	/	/	/	<u>3 038 €</u>	6 563 €	
Paul Bert	29					<u>3 525 €</u>										
Jules Ferry	27	Ateliers d'initiation aux arts du cirque	Association Cubi Production - Le MEMÔ à Maxéville	7 au 11/06 (4 jours)	/	/	5 880,00 €			5 880 €	/	/	/	<u>5 880 €</u>	5 880 €	
81									12 443 €	TOTAL PARTICIPATION COMMUNE POUR LES PROJETS			12 443 €	12 443 €	0 €	